
Avis de CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE

Dénomination et adresse de la collectivité :

Centre Hospitalier, 22 Boulevard SIBILLE, 81000 ALBI

Mode de passation :

La procédure de passation utilisée est le contrat de concession soumis aux dispositions des articles L. 1120-1, L. 1121-1, L. 1121-3 et R. 3121-1 à R. 3121-5 du Code de la Commande Publique.

Le contrat est soumis aux dispositions des articles L 1121-1 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux contrats de concession, par lequel le concédant confie la gestion d'un service à un concessionnaire dont la rémunération est substantiellement assurée par les résultats d'exploitation à travers des recettes perçues directement auprès des usagers.

Objet de l'avis d'appel à la concurrence

Le Centre Hospitalier d'ALBI, nommé CHA, est un établissement public de santé.

Une présentation est disponible sur le site internet Hôpitaux et EHPAD Tarn-Nord | Ch Albi (gh-tarn-nord.fr)

Le CHA dispose notamment d'un service de Maternité, Gynécologie Obstétrique.

La maternité du CHA réalise plus de 1300 accouchements par an.

Le CHA envisage de concéder à un prestataire extérieur spécialisé un service professionnel de photographies dans les services de maternité à l'attention des jeunes parents et leur nouveau-né, suivant les modalités et les conditions de mise en œuvre ci-dessous.

Le présent document a pour objet de définir les besoins et les objectifs auxquels chaque candidat devra répondre.

La présente Concession a pour objet la « PRESTATION DE PHOTOGRAPHIE DES NOUVEAUX-NÉS DANS LES SERVICES DE MATERNITE DU CHA »

Cette consultation fait suite à la consultation N°247099.

Les critères de jugements des offres :

L'offre retenue sera celle étant considérée comme la plus avantageuse, en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1-Critère économique : 60% noté sur 20 apprécié notamment au regard de :

Tarifs des produits : noté sur 15,

Montant de la redevance proposée : noté sur 5

2- Critère technique : 40% noté sur 20 apprécié notamment au regard

De la variété et qualité des produits : noté sur 10

Des modalités d'intervention dans les services de soins : noté sur 5

Des délais de livraison : noté sur 5 (à préciser sur le BPU)

Pièces du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Le BPU
- Le contrat de concession de service valant engagement

Modalité de retrait des dossiers :

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), est téléchargeable en continu à l'adresse suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>

En cas de retrait anonyme du dossier de consultation sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat est informé qu'il n'aura pas accès aux différentes correspondances, et notamment la publication des questions/réponses ou encore la modification du dossier de consultation en cours de consultation.

La procédure étant dématérialisée jusqu'à la signature du marché, les candidats sont appelés à la plus grande vigilance quant au renseignement des adresses mails lors du retrait du dossier, ainsi qu'aux mails qui pourraient être bloqués par leur logiciel anti-spam ou durant leur période de congés. Le pouvoir adjudicateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non-communication d'informations liée à ce problème.

Modalité de remise des offres :

Les candidats doivent IMPERATIVEMENT transmettre leur pli par voie électronique. Les candidats présenteront leur réponse dans un fichier comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

Les Opérateurs Économiques remettront leur candidature et offre par courrier électronique avant la date et heure limites de réception des plis, à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Négociations :

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité, après analyse préliminaire, de recourir à une phase de négociation avec les 3 candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses.

L'acheteur se réserve néanmoins la possibilité d'attribuer le présent marché sur la base des offres initiales sans négociation conformément à l'article R 2123-5 du Code de la Commande Publique.

Date limite de réception des dossiers : 05 Février 2025

Fait le 31 décembre 2024, à Albi.



Le Directeur du Centre Hospitalier d'Albi,

M. Alexandre Fritsch.